



COLLOQUE DROIT DES MINEURS

L'ÉDUCATIF EN QUÊTE D'ASSISTANCE

PROGRAMME

8h30 - Accueil des participant.e.s

9h00-9h30: Allocutions d'ouverture du colloque

- ◆ **Dominique ATTIAS**, Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe, ancienne Vice-Bâtonnière, barreau de Paris
- ◆ Claire DUJARDIN, Présidente du Syndicat des Avocats de France
- ♦ Élisabeth AUDOUARD, Avocate au barreau de Marseille, Co-responsable de la Commission mineurs du Syndicat des Avocats de France

9h30-10h00 : Évolution sociologique et historique de la protection de l'enfance

- ◆ Magali FOUGERE RICAUD, Observatoire National de la Protection de l'Enfance
- Histoire et sociologie de la protection de l'enfance
- De la loi de protection de l'enfance à la loi de protection des enfants

10h00-12h00 : 1ère table ronde

L'information préoccupante : enfants et parents : sujets de droits ? objets de contrôle ?

Modératrice : **Élisabeth AUDOUARD**, Avocate au barreau de Marseille

- ♦ Annie ROSTINI, Médecin pédiatre en PMI
- ♦ Un travailleur social en charge des évaluations
- ♦ Émilie PETROVSKI, Procureure de la République, Substitut mineurs près le Tribunal Judiciaire de Meaux
- ◆ Florian BORG, Avocat au barreau de Lille, membre du Conseil National des Barreaux

DÉBAT AVEC LA SALLE

12h00-13h30 PAUSE DÉJEUNER

13h30 - 15H30 : 2ème table ronde

Les mesures judiciaires : soutien ? contrôle ?

Modératrice : **Nawel OUMER**, Avocate au barreau de Paris, membre du Conseil National des Barreaux

- ♦ Olivier TRENEUL, Travailleur social enfance, porte parole SUD des personnels du département du Nord
- ◆ Cécile LEMOINE, Vice Présidente, Juge des Enfants près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE
- ♦ Isabelle HENOCQUE, Avocate au barreau de Lille
- ◆ Marie-Catherine LETELLIER, Avocate au barreau de Valence

DÉBAT AVEC LA SALLE

15h30 - 17h30 : 3ème table ronde

Quels soutiens? Quelles perspectives?

Modératrice : **Myriam BAGHOULI**, Avocate au barreau de la Seine-Saint -Denis

- ◆ Centre GEORGES DEVEREUX, Centre d'ethnopsychiatrie clinique
- ◆ Marie-Pierre AUGER, Doctorante, Les Conférences familiales
- ◆ Christophe WERQUIN, Cofondateur de l'association « Espace de Vie », Avocat au barreau de Lille
- ◆ Natacha GRELOT, Éducatrice en milieu ouvert PJJ, SNPES PJJ / FSU

DÉBAT AVEC LA SALLE

♦ Marianne MAXIMI, députée de la 1^{re} cir. du Puyde-Dôme

17H30: Propos conclusifs

◆ Carole SULLI, Avocate au barreau de Paris, Coresponsable de la Commission mineurs du Syndicat des Avocats de France



COLLOQUE DROIT DES MINEURS

L'ÉDUCATIF EN QUÊTE D'ASSISTANCE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

État des lieux de l'assistance éducative ; nouvelles dispositions et application de la loi du 7 février 2022

PÉDAGOGIE

Compétences visées : améliorer connaissances théoriques et pratiques en assistance éducative ; savoir identifier les ressources textuelles, pratiques et multidisciplinaires permettant d'assurer l'effectivité de droits de l'enfant objet d'une mesure d'assistance éducative.

Public visé: avocats, magistrats, éducateurs, médecins, étudiants, tous professionnels de la protection de l'enfance.

Prérequis : connaissance du droit de la protection de l'enfance.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Présentation des textes (légaux et réglementaires) et des jurisprudences. Échange et partage d'expériences.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats: la formation n'est pas sanctionnée par une évaluation des personnes participantes. En revanche, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



COLLOQUE DROIT DES MINEURS

L'ÉDUCATIF EN QUÊTE D'ASSISTANCE

TARIFS

Avocat adhérent SAF: 80€

Avocat non adhérent SAF: 130€

Autre public professionnel (magistrats, éducateurs, associations, syndicats) : 50€

Élève-avocat, étudiant : Gratuit dans la limite des places disponibles

Les inscriptions seront ouvertes le 16 août et clôturées le 20 septembre 2022.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 - Durée de la formation : 7 heures

ATTENTION! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.